

**OBJET ELECTION DES DELEGUES CHARGES DE REPRESENTER
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE (SIVU) CREE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN RESEAU
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU FROIDE SUR LES COMMUNES
SAINT-DENIS ET SAINTE-MARIE**

CONCEVOIR SAINT-DENIS 2030

Un rapport vient de vous être soumis en vue de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant pour objet l'étude, la création, l'exploitation et gestion d'un réseau de production et de distribution d'eau froide à partir des eaux marines profondes et destiné à la climatisation d'immeubles implantés sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

Chaque Commune sera représentée au sein du SIVU par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants (conformément à l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Je vous invite, en conséquence, à procéder à l'élection de ces délégués, étant précisé que leur désignation ne prendra effet qu'à compter de la publication et de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral créant le Syndicat Intercommunal.

Je vous précise que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal (article L 5211-8 du CGCT).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Reçu
le - 8 MAR 2010
Direction des collectivités territoriales

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

**OBJET ELECTION DES DELEGUES CHARGES DE REPRESENTER
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE (SIVU) CREE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN RESEAU
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU FROIDE SUR LES COMMUNES
SAINT-DENIS ET SAINTE-MARIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-8 et L 5212-7 ;

Sur le RAPPORT N° 10/1-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jacques LOWINSKY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (avec réserve exprimée par l'opposition en AG/ EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la Commune au Comité du SIVU, au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue les deux premiers tours et, s'il y a lieu, à la majorité relative au troisième tour -le plus âgé des candidats étant déclaré élu, en cas d'égalité des suffrages- ainsi qu'il suit.

1° DELEGUES TITULAIRES

* Délégué titulaire 1

- Candidature enregistrée

* Gérald MAILLOT.

- Nombre de bulletins collectés	51,
- Nombre de bulletins blancs	7,
- Nombre de bulletins nuls	5,
- Nombre de suffrages exprimés	39,

Délibération n° 10/1-09

- Nombre de suffrages obtenus

* Gérald MAILLOT 39.

Gérald MAILLOT	a été élu délégué titulaire 1.
----------------	--------------------------------

* Délégué titulaire 2

- Candidature enregistrée

* Jean-Pierre ESPERET.

- Nombre de bulletins collectés 52,

- Nombre de bulletins blancs 5,

- Nombre de bulletins nuls 6,

- Nombre de suffrages exprimés 41,

- Nombre de suffrages obtenus

* Jean-Pierre ESPERET 41.

Jean-Pierre ESPERET	a été élu délégué titulaire 2.
---------------------	--------------------------------

* Délégué titulaire 3

- Candidature enregistrée

* Jacques LOWINSKY.

- Nombre de bulletins collectés 50,

- Nombre de bulletins blancs 3,

- Nombre de bulletins nuls 5,

- Nombre de suffrages exprimés 42,

- Nombre de suffrages obtenus

* Jacques LOWINSKY 42.

Jacques LOWINSKY	a été élu délégué titulaire 3.
------------------	--------------------------------

Délibération n° 10/1-09

2° DELEGUES SUPPLEANTS

* Délégué suppléant 1

- Candidature enregistrée

* Didier EUPHRASIE.

- Nombre de bulletins collectés	51,
- Nombre de bulletins blancs	6,
- Nombre de bulletins nuls	5,
- Nombre de suffrages exprimés	40,

- Nombre de suffrages obtenus

* Didier EUPHRASIE 40.

Didier EUPHRASIE	a été élu délégué suppléant 1.
------------------	--------------------------------

* Délégué suppléant 2

- Candidature enregistrée

* Virgile KICHENIN.

- Nombre de bulletins collectés	51,
- Nombre de bulletins blancs	5,
- Nombre de bulletins nuls	5,
- Nombre de suffrages exprimés	41,

- Nombre de suffrages obtenus

* Virgile KICHENIN 41.

Virgile KICHENIN	a été élu délégué suppléant 2.
------------------	--------------------------------

* Délégué suppléant 3

- Candidature enregistrée

* Mohammad CASSIM-CADJEE.

Délibération n° 10/1-09

- Nombre de bulletins collectés	51,
- Nombre de bulletins blancs	7,
- Nombre de bulletins nuls	2,
- Nombre de suffrages exprimés	42,
- Nombre de suffrages obtenus	
* Mohammad CASSIM-CADJEE	42.

Mohammad CASSIM-CADJEE	a été élu délégué suppléant 3.
------------------------	--------------------------------

Soit, à titre de récapitulation :

Délégués titulaires	Suppléants
- Gérald MAILLOT	- Didier EUPHRASIE
- Jean-Pierre ESPERET	- Virgile KICHENIN
- Jacques LOWINSKY	- Mohammad CASSIM-CADJEE

ARTICLE 2

Le mandat des délégués élus ne prendra effet qu'à compter de la publication et de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral créant le Syndicat Intercommunal.

Leur mandat est lié à celui du Conseil Municipal, conformément à l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 MAR. 2010

Reçu de l'Administration
le - 8 MAR 2010
Direction des Services
des Collectivités Territoriales



LE MAIRE


Gilbert ANNETTE